

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM  
DU 7 OCTOBRE 2021**

**Conseillers****Élus :**

15

**Conseillers****Présents :**

13

**Absents excusés****avec procuration :**

2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le sept octobre deux mil vingt et un, à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

**Membres présents :**

BRAUN Philippe

BOURGEOIS Patricia

EDEL Annie

GROSHENS Stephan

HABERER Patrick

HALTER Clément

HAUG Cédric

KRETZ Claude

KRETZ Jérôme

KRETZ Olivier

LOOS Serge

MEYER Marie Pia

SCHIEBER Denis

**Membres absents excusés avec procuration :** KRETZ Paul à LOOS Serge et STURM Roland à KRETZ Claude

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 11 juillet 2021
2. Autorisation d'engagement d'agents contractuels
3. Droit de préemption urbain
4. Projet multi accueil et périscolaire à Witternheim
5. Travaux
6. Divers

**1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV 11 juillet 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

**Le procès-verbal du 11 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

## **2. Autorisation d'engagement d'agents contractuels**

Madame Amélie SCHMELTZ (ATSEM) est absente pour quelques semaines. Afin de palier à son absence, nous avons fait appel au service intérim du CDG pour son remplacement. Madame Doris SCHMITT, a démarré sa mission le 1<sup>er</sup> octobre pour se familiariser avec le fonctionnement du RPI. La tarification de la mise à disposition pour la collectivité signataire est calculée sur la base du bulletin de salaire de chaque agent intérimaire auquel s'applique un coefficient de 15% correspondant aux frais de gestion, si le candidat est issu du vivier des intérimaires du CDG ou 8% si le candidat est proposé par la collectivité.

En cas d'absence d'un agent, il est proposé de délibérer afin que la collectivité puisse assurer le remplacement temporaire de celui-ci.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer ses fonctions à temps partiel ou indisponible en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ou d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, ou indisponible en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé. La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **Voté à 15 voix pour**

Monsieur Stephan GROSHENS informe les membres du conseil municipal que Madame Solène SCHMITT a été engagée en qualité d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe stagiaire depuis le 1er octobre 2021.

### **3. Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire expose que deux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) soumise au droit de préemption urbain ont été reçues.

La première DIA envoyée par Maître WEHRLE notaire à Benfeld ; concerne un bien de 5,23 ares cadastré 1027/B (25 rue de Neunkirch), et correspond à un bien bâti.

La deuxième DIA envoyée par Maître WEHRLE notaire à Benfeld ; concerne un bien de 17,87 ares cadastré 1001/B (rue de Rossfeld), et correspond à du terrain non bâti.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de RENONCER** à son droit de préemption

**Voté à 14 voix pour  
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

### **4. Projet multi accueil et périscolaire à Witternheim**

La micro-crèche de Witternheim (10 places) se situe dans une maison individuelle louée à un particulier. Dans le cadre des contrôles obligatoires effectués un rapport a été notifié à la Communauté des Communes précisant la nécessité de réaliser des travaux importants de mise en conformité.

En parallèle, le Relais Petite Enfance signale à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein une absence totale d'assistantes maternelles sur les Commune de Witternheim et quasi-totale sur celle de Friesenheim d'ici la rentrée 2022, ainsi qu'une diminution importante du nombre d'assistantes maternelles sur la Commune de Diebolsheim. Les familles font remonter très fortement aux communes leurs besoins de garde en cours ou à venir en accueils collectifs petite enfance et périscolaire.

#### **Le projet :**

- Des réunions de concertation entre les communes et la Communauté des Communes du Canton d'Erstein ont permis de faire émerger un projet global de maison de l'enfance réunissant un multi-accueil de 20 places et un périscolaire mutualisé aux 3 communes de Diebolsheim, Friesenheim et Witternheim pour 50 enfants et intégrant les augmentations d'effectifs « enfants » prévisionnels.
- Le Maire de la Commune de Witternheim mettrait à disposition le terrain situé sur un site permettant d'assurer les relais en bus des autres communes (zone de retournement) et de pouvoir bénéficier d'un environnement naturel appréciable pour les enfants dont le verger communal.
- Ainsi, le positionnement géographique de ces communes, les problématiques de mise en conformité de la micro-crèche, les besoins en places d'accueils non satisfaits, le regroupement pédagogique intercommunal pouvant être envisagé en 2023 sont autant d'arguments confortant la pertinence et la fiabilité de ce projet.
- Surface prévisionnelle totale des nouveaux locaux : 800 m<sup>2</sup>
  - dont périscolaire pour 50 enfants : ± 440 m<sup>2</sup>, soit 55%
  - dont multi-accueil pour 20 enfants : ± 360 m<sup>2</sup>, soit 45%.

	Estimatif	Coûts H.T.
<b>Travaux (bâtiments modulaires, hors mobilier)</b>		<b>1.571.000 €</b>
<i>Bâtiment</i>	1.480.000 €	
<i>Terrassement / aménagement / clôture</i>	32.000 €	
<i>Raccordements</i>	15.000 €	
<i>Equiperment cuisines</i>	44.000 €	
<b>Missions et études diverses</b> <i>(maîtrise d'oeuvre, CT, SPS, géomètre, étude sol, huissier...)</i>		<b>166.000 €</b>
	<b>Total HT</b>	<b>1.737.000 €</b>

Répartition du coût estimatif Péricolaire : ± 955.000 € HT  
Multi-Accueil : ± 782.000 € HT

### **S'agissant du multi-accueil : montant prévisionnel : ± 782.000 € HT**

Une subvention exceptionnellement majorée de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de son Plan Rebond, pourrait être accordée si le dossier d'intention est déposé avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Montant prévisionnel : ± 782.000 € HT.

Subventionnement CAF : entre 91 000 € HT et 120 000 € HT.

D'autres subventionnements pourraient être accordés par nos partenaires institutionnels. En outre, le coût total du multi-accueil pourrait être diminué annuellement par les redevances que la Communauté de Communes perçoit dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Sur la base du loyer actuel et considérant la surface projetée, une redevance de 15 777 € TTC pourrait être demandée au délégataire.

### **S'agissant du périscolaire : montant prévisionnel : ± 955.000 € HT**

Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pourrait être accordée si la structure fait l'objet d'une déclaration auprès des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Montant prévisionnel : ± 955.000 € HT

Subventionnement CAF : Entre 120 000 € et 140 000 €

D'autres subventionnements pourraient être accordés par nos partenaires institutionnels.

## **5. Travaux**

### **✘ Monuments aux Morts**

Monsieur Claude KRETZ informe que des travaux en régie sont actuellement en cours à hauteur du monument aux Morts. De nouvelles dalles et les couvertines vont être remplacées par Monsieur Fabien SCHNEIDER. La fourniture pour un montant de 3 766,49 € sera livrée par la carrière LOEGEL (ROTHBACH).

### **✘ Banc napoléon**

La pierre supérieure du banc reposoir route de Kogenheim a été changée. La nouvelle pierre également achetée à la carrière LOEGEL a été taillée par Monsieur Fabien SCHNEIDER.

### **✘ Boulodrome**

Suite à la subvention de 1 800 € allouée par la CeA pour l'aménagement du boulodrome, nous allons faire l'acquisition de deux tables de pique-nique en béton et d'une poubelle pour un montant de 1 858 € HT.

### ✂ **Chemin du Judenweg**

L'entreprise VOGEL (SCHERWILLER) va établir un devis pour combler les différents nids de poule chemin du Judenweg.

### ✂ **Schwam**

Des travaux de réhabilitation de la parcelle n°915/C (rue de Hilsenheim) seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **6. Divers**

### ✂ **Rapport d'activité CCCE**

La CCCE a publié son rapport d'activité 2020, celui-ci sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par mail.

### ✂ **FCTVA**

Comme chaque année, la Préfecture nous envoie la notification du montant versé au titre du Fonds de Compensation pour la TVA. Pour l'année 2020, la Commune va se voir attribuer la somme de 395,66 € pour les dépenses de fonctionnement et 37 686,68€ pour les demandes d'investissement.

### ✂ **Elections 2022**

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

### ✂ **AJ Benfeld**

L'AJ Benfeld propose d'organiser une soirée culturelle avec une troupe de théâtre d'improvisation courant du mois de novembre à Witternheim. La commune propose de mettre la MTL à disposition gratuitement.

### ✂ **Voiture électrique**

La société JOST a mis à disposition durant une semaine une camionnette électrique à Monsieur Fabien SCHNEIDER.

### ✂ **Recours PC**

Suite au jugement rendu par le Tribunal administratif de Strasbourg le 27 avril 2021, rejetant le recours contre un permis de construire rue de Neunkirch, nous avons eu une requête en appel.

### ✂ **Fraude**

Nous souhaitons vous mettre en garde de la recrudescence d'arnaques aux faux courriels. Depuis plusieurs jours, de fausses convocations judiciaires sont envoyées par mail. Les escrocs tentent de soutirer de l'argent au destinataire en l'accusant de faux crimes.

### ✂ **Subvention CCCE**

La CCCE a renouvelé les subventions informatiques pour les écoles. Une enveloppe d'environ 800€ est encore disponible pour l'école de Witternheim

Fin de séance à 23 heures 00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
BOURGEOIS Patricia	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément	HAUG Cédric	KRETZ Paul ABSENT
KRETZ Jérôme	KRETZ Olivier	LOOS Serge
MEYER Marie Pia	SCHIEBER Denis	STURM Roland ABSENT